

COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N°12-05

L'an deux mille douze,
Le 16 février, à Chalons en Champagne

Date de convocation	17 janvier 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Daniel BEGUIN (Président de séance), M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Simon LECLERC, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorf), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNIET, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Luc GRABOWSKI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU (qui a reçu pouvoir de M. Jannot)

Objet de la délibération :

Convention entre l'EPAMA et la commune de Pouilly sur Meuse

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la convention globale ci-jointe entre la commune de Pouilly-sur-Meuse et l'EPAMA, permettant le soutien financier (prévu au budget) et le reversement des ouvrages à la commune
- autorise le Président à signer la convention

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY

